

SERVICE DE SOINS Infirmiers à Domicile

SSIAD Orvault - Sautron



VILLE D'
ORVAULT

« Permettre aux personnes en perte d'autonomie de rester à leur domicile »

Les missions du SSIAD

- **Assurer les soins infirmiers et d'hygiène** à domicile aux personnes âgées dépendantes ou aux personnes handicapées.
- **Exercer une surveillance quotidienne** de la personne prise en charge en ce qui concerne : son alimentation, son hydratation, ses fonctions d'élimination, son repos, son état cutané, sa prise de médicaments...
- **Être un relais d'information** et de coordination avec les autres professionnels médicaux et paramédicaux (médecin traitant, infirmier libéral, pharmacien, service d'aide à domicile...).
- **Associer l'aidant principal, la famille et l'entourage** dans la démarche afin de permettre le maintien à domicile dans les meilleures conditions.
- **Apporter des conseils pratiques** pour faciliter la vie quotidienne à domicile (aménagement du domicile, équipement médical, ...).

Quels sont les soins réalisés ?

- **Des soins de nursing** réalisés par des aides-soignantes diplômées : il s'agit de soins d'hygiène et de confort qui sont donnés à une personne afin de maintenir, restaurer ou compenser les capacités d'autonomie. Ils comportent également la surveillance, l'observation, la prévention et le suivi relationnel.
- **Des soins infirmiers techniques** réalisés par des infirmiers libéraux conventionnés avec le SSIAD ou par les infirmiers salariés du SSIAD : pansements, prises de sang, injections...



Qui est concerné ?

Le SSIAD Orvault-Sautron s'adresse aux personnes de 60 ans et plus et aux personnes handicapées de moins de 60 ans.

Le service est agréé pour 50 places :

- 48 places pour les personnes de 60 ans et plus,
- 2 places pour les personnes handicapées de moins de 60 ans.

Conditions de prise en charge

- Résider dans le secteur d'intervention du SSIAD,
- Bénéficier d'une prescription médicale pour des soins infirmiers à domicile délivrée par le médecin traitant ou le médecin hospitalier.

L'accès à ce service n'est pas définitif. La sortie du service peut donner lieu à l'organisation de relais auprès d'autres professionnels.

Le financement des soins

Les soins délivrés aux patients du SSIAD sont totalement pris en charge par l'Assurance Maladie. Les dépenses relatives à l'équipement et au matériel nécessaire aux soins restent à la charge du patient.

Horaires d'intervention

Le SSIAD intervient 7 jours sur 7, jours fériés compris.
Horaires d'intervention au domicile : 8h-12h et 17h-20h

SSIAD Orvault-Sautron Accueil physique ou téléphonique

Du lundi au vendredi, de 8h-18h
Hôtel de Ville
9, rue Marcel Deniau
44706 Orvault Cedex

Tél. : 02 40 94 93 21 (avec répondeur)
Courriel : ssiad@mairie-orvault.fr

